



ORDINYS®

SOLUTION DE DÉSENFUMAGE
UN PETIT COFFRET QUI DÉPLOIE
DE GRANDES FONCTIONNALITÉS

France Air)

SÉCURISEZ VOS PROJETS EN HABITAT COLLECTIF ET ERP AVEC LA NOUVELLE GAMME ORDINYS®



COFFRET CONFORT ET DÉSENFUMAGE

- › Application : parkings.
- › Confort et désenfumage non NF.
- › 1 version.
- › 2 vitesses Dahlander.
- › Interrupteur-sectionneur intégré.
- › Horloge digitale intégrée.
- › Contact CO et NO.
- › Calibres adaptés aux intensités de nos ventilateurs de désenfumage de parking.
- › 5 calibres disponibles de 8 à 50 A.

COFFRET DE RELAYAGE

- › Application : Établissements Recevant du Public (ERP) et Immeubles Grande Hauteur (IGH).
- › 4 versions.
- › Désenfumage seul DS.
- › Confort et désenfumage (confort externe) CDAR.
- › Confort et désenfumage (confort interne) CIDAR.
- › Démarrage progressif SS DS.
- › Option interrupteur-sectionneur et pressostat intégrés.
- › Peut être livré raccordé et monté sur nos ventilateurs de désenfumage.
- › Calibres adaptés aux intensités de nos ventilateurs de désenfumage.
- › 7 calibres disponibles de 3 à 100 A, dont 2 en version monophasée.

COFFRET DE CONFORT ET DÉSENFUMAGE POUR LES PARKINGS EN HABITAT COLLECTIF

- › Conçu pour une **utilisation confort** et désenfumage des parkings couverts d'habitat collectif, gestion de deux vitesses en fonction de l'occupation du parking.
- › Conforme au règlement incendie ne nécessitant **pas de coffret de relaying NF**.
- › Le coffret pilote **un seul moteur d'extraction**.
- › **Passage automatique en grande vitesse** par rapport à un seuil de gaz CO ou NO.
- › Mise en sécurité du ventilateur directement à partir du coffret, grâce à l'**interrupteur cadenassable intégré**.

LE + PRODUIT

- › **Programmation du fonctionnement par horloge digitale intégrée**



FOCUS RÉGLEMENTATION

Les parkings en habitat collectif

› La ventilation du parking peut être **naturelle ou mécanique**. Lorsque le parking comporte plusieurs niveaux, la ventilation doit être réalisée mécaniquement dans les lieux situés au-dessous du niveau de référence, à l'exception des cas particuliers où le parking comporte à chaque niveau de larges ouvertures à l'air libre sur deux faces opposées.

› En cas de ventilation mécanique, l'exigence est réputée satisfaite si la ventilation permet un renouvellement d'air de **600 m³/h par voiture**. Les commandes manuelles prioritaires sélectives par niveau, permettant l'arrêt et la remise en marche des ventilateurs, **doivent être installées à proximité des accès utilisables par les services de secours**. Leurs emplacements doivent être signalés de façon à être facilement repérables de jour comme de nuit.



**LA SOLUTION
LA PLUS FONCTIONNELLE
DU MARCHÉ**



► Les ventilateurs doivent normalement assurer leur fonction avec des fumées à **200 °C pendant 1 h**. L'alimentation électrique des ventilateurs doit être assurée par une dérivation issue **directement du tableau principal et sélectivement protégée**.

Les Établissements Recevant du Public (ERP)

- **Le désenfumage mécanique** est assuré par des extractions mécaniques de fumées et des amenées d'air naturelles ou mécaniques, de manière à **assurer un balayage du volume à désenfumer**.
- Les ventilateurs de désenfumage doivent disposer d'une source d'alimentation électrique de sécurité.

COFFRET DE RELAYAGE CONFORT ET DÉSENFUMAGE POUR LES ERP

- ▶ Conçu pour la commande d'un **ventilateur de désenfumage dans les Établissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH)**.
- ▶ **Certifié NF par l'AFNOR** selon le référentiel de certification NF 537 "marque NF - Coffret de relayage pour ventilateur de désenfumage" en application depuis août 2011.
- ▶ Conformément à la réglementation, un coffret de relayage ne peut commander **qu'un seul ventilateur de désenfumage**.

LE + PRODUIT

- ▶ **Ordinys® CDAR 1VBI compatible avec variation de fréquence**



- ▶ Les canalisations électriques alimentant les ventilateurs **ne doivent pas comporter de protection contre les surcharges, mais seulement contre les courts-circuits**. Le dispositif de déclenchement doit être assuré **par une ou des commandes manuelles ou automatiques**.
- ▶ **D'après la norme NFS 61-932** relative aux règles d'installation des systèmes de sécurité incendie, **l'alimentation et la commande de désenfumage doivent s'effectuer au moyen d'un coffret de**

relayage conforme à la norme NFS 61-937 (fiche XIII de l'annexe A). Cela est applicable quel que soit le type de ventilateur, qu'il soit classé au feu ou non, dans la mesure où il participe au désenfumage (extraction, insufflation, mise en surpression).

- ▶ **D'après l'arrêté du 31 mai 1999, les coffrets de relayage doivent être certifiés NF à partir du 1^{er} janvier 2000**. Cela signifie, en particulier, qu'ils doivent être conformes au règlement particulier NF RP 537.

+

PROTECTION
INCENDIE
DANS L'HABITAT
COLLECTIF ET LES ERP
ORDINYS®
ORDINYS® PARK

BY FRANCE AIR

www.france-air.com

Rue des Barronnières
Beynost
01708 Miribel Cedex

France Air
Les Architectes de l'Air

Imprimé
sur papier
recyclé

